

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

pouvoirs : 9

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE ET
FESTIVAL JAZZ EN
OUCHE - TARIFS**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 31 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Serge DELAVALLÉE qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Michel CAILLOT, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Corine LE BLÉVEC a été nommée Secrétaire de Séance.

La programmation culturelle de la ville et le festival Jazz en Ouche sont riches de par leur diversité (musique, expositions, théâtre musical, classique ou de boulevard). Des univers différents pour proposer toujours plus et différemment. Une programmation intergénérationnelle pour redonner l'envie d'aller au spectacle.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et la plus juste possible.

1) Tarifs réguliers

Il est proposé de conserver la même politique tarifaire simplifiée : TARIF A et TARIF B, qui s'appliqueront en fonction de l'ampleur du spectacle.

Ces 2 tarifs ont chacun leur tarif plein et tarif réduit (cf tableau ci-après).

Le tarif réduit est toujours proposé aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, aux scolaires et étudiants, aux moins de 18 ans, aux élèves de l'école de musique et d'art dramatique de L'Aigle, au personnel municipal et aux groupes constitués au minimum de 10 personnes, aux détenteurs du pass culture ou de la carte Atout Normandie. Enfin, il est proposé un tarif pour les moins de 6 ans fixé à 3,50 €.

Type de tarif	Plein tarif	Tarif réduit
Tarif A	20 €	15 €
Tarif B	15 €	10 €

Avec toujours des tarifs préférentiels pour les établissements scolaires et établissements spécialisés

Etablissements scolaires et établissements spécialisés	3,50 € / par enfant - Gratuit pour les accompagnateurs
--	--

Il est également proposé de conserver les abonnements, à savoir :

- pour la saison culturelle qui se déclinent en 2 tarifs :
 - Abonnement 6 spectacles :
 - Tarif plein : 80 €
 - Tarif réduit : 50 €
 - Abonnement 4 spectacles :
 - Tarif plein : 50 €
 - Tarif réduit : 30 €
- pour Jazz en Ouche :
 - Tarif plein : 70 €
 - Tarif réduit 50 €

2) Tarifs exceptionnels

Tarif ouverture de saison

La gratuité n'engageant pas le spectateur à respecter sa réservation au détriment d'autrui, il est proposé de conserver le tarif unique de **10 €** pour la soirée d'ouverture de saison.

Tarif tête d'affiche ou de configuration particulière de la salle (possibilité de places assises au balcon lors d'un concert debout en fosse)

A l'instar de Jazz en Ouche, il est proposé une tarification spéciale pour les têtes d'affiche à savoir :

Tarif plein : 30€
 Tarif réduit : 25€

Et lors d'un concert debout avec fosse, pour les personnes souhaitant une place assise au balcon (nombre limité), ce même tarif spécial serait appliqué (pour les personnes en fosse, les tarifs A ou B sont inchangés) :

Tarif plein : 30€ (hors PMR)

Tarif réduit : 25€

Tarif « offre promotionnelle »

Lors d'un défaut de remplissage, il est proposé de conserver le tarif « promotionnel » de 10 €, 5 jours avant le spectacle afin de booster les ventes (si les réservations sont inférieures à 100 places, 5 jours avant le spectacle).

Il est proposé d'appliquer ces tarifs aux saisons culturelles et festivals à suivre sans limitation de dates (sauf changement de politique tarifaire).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus qui seront applicables pour toutes les saisons culturelles et festivals à venir, sans limitation de date, sauf en cas de changement de politique tarifaire ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les contrats de la saison culturelle et de Jazz en Ouche ; qu'il s'agisse des contrats avec les artistes, les contrats avec des partenaires financiers, publics ou privés, de partenariat, de mécénat, ou de mise à disposition de salles.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

